

ACTUALISATION DU ZONAGE PLUVIAL

- DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE -

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, et en parallèle de la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées, Angers Loire Métropole a engagé une étude d'actualisation du zonage pluvial approuvé initialement en 2003.

L'étude d'« Actualisation du zonage eaux pluviales du territoire d'Angers Loire Métropole » s'inscrit en application de la Loi sur l'Eau et le milieu aquatique du 30 décembre 2006. Cette étude, engagée par délibération du 9 juin 2011, a pour objectif de définir une stratégie de gestion des eaux pluviales cohérente sur l'ensemble du territoire, au regard des projets de développement.

Elle a pour but de :

- Assurer une bonne gestion des eaux pluviales,
- Veiller à la maîtrise du développement de l'urbanisme,
- Garantir à la population la résolution des problèmes liés à l'évacuation des eaux pluviales,
- Préserver les ressources en eau potable en veillant à leur protection contre les pollutions,
- Protéger la qualité des eaux de surfaces et souterraines,
- Préserver le milieu naturel.

La phase 1 de l'étude a posé un diagnostic ; la phase 2 définit des orientations pour la gestion des eaux pluviales au travers du zonage et du règlement.

L'Enquête Publique est planifiée du **lundi 19 octobre 2015 au vendredi 20 novembre 2015**, pour une durée de 33 jours.

Il est prévu 8 permanences : 6 par secteurs territoriaux, 1 pour la ville d'Angers et 1 pour Angers Loire Métropole.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations qui pourraient être faites sur le projet de modification aux heures habituelles d'ouverture de bureaux :

A la mairie d'Angers :

- le **lundi 19 octobre 2015**, de 9 heures à 12 heures,

A la mairie de Saint Barthélemy d'Anjou :

- le **mercredi 21 octobre 2015**, de 14 heures 30 à 17 heures 30 (*pour les communes du Plessis-Grammoire, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Sarrigné et Trélazé*),

A la mairie des Ponts-de-Cé :

- le **mardi 3 novembre 2015** ; de 9 heures à 12 heures (*pour les mairies de Mûrs-Erigné, Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-Sur-Loire et Soullaines-sur-Aubance*),

A la mairie de Montreuil-Juigné :

- le **jeudi 5 novembre 2015**, de 14 heures 30 à 17 heures 30 (*pour les communes d'Avrillé, La-Maignanne, La Membrolle-sur-Longuenée, Montreuil-Juigné, le Plessis-Macé et Saint-Clément de la Place*),

A la mairie de Saint-Sylvain-d'Anjou :

- le **samedi 7 novembre 2015**, de 9 heures à 12 heures *pour les mairies de Briollay, Ecoflant, Pellouailles-les-Vignes, Saint-Sylvain-d'Anjou, Soucelles et Villevêque*),

A la mairie de Cantenay-Epinard :

- le **jeudi 12 novembre 2015**, de 9 heures à 12 heures (*pour les mairies de Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu et Soulaire-et-Bourg*),

A la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie :

- le **mercredi 18 novembre 2015**, de 9 heures à 12 heures (*pour les mairies de Beaucouzé, Behuard, Bouchemaine, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois, Saint-Martin-du-Fouilloux et Savennières*)

A Angers Loire Métropole :

- le **vendredi 20 novembre 2015**, de 14 heures 30 à 17 heures 30.